



## Comité paralympique de sélection Extrait du Procès-Verbal du 22 juin 2017



Présents : Emmanuelle Assmann (présidente du CPSF), Frédéric Delpy (représentant de la FFH), Philippe Graille (représentant du Ministère chargé des sports), Dominique Latterrade (représentant de l'INSEP, membre de la MOP), Marc Truffaut (représentant de la FFSA).

Excusés : Tanguy de la Forest (représentant du CPSF)

Le comité paralympique de sélection s'est réuni le 22 juin 2017 afin d'analyser les premières propositions de sélection de la Fédération Française Handisport aux Jeux Paralympiques de PyeongChang 2018.

« Après avoir entendu la Fédération Française Handisport (FFH), le Comité paralympique de sélection du CPSF a émis un avis favorable sur les propositions de sélection des sportifs ayant rempli les critères de performance qui étaient imposés cette saison pour prétendre participer aux Jeux Paralympiques d'hiver de PyeongChang 2018, c'est-à-dire :

- Arthur BAUCHET (ski alpin)
- Marie BOCHET (ski alpin)
- Anthony CHALENÇON (ski nordique)
- Thomas CLARION (ski nordique)
- Benjamin DAVIET (ski nordique)
- Cécile HERNANDEZ (snowboard)
- Maxime MONTAGGIONI (snowboard)

La sélection de ces sportifs par la FFH, et leur inscription aux Jeux Paralympiques de PyeongChang 2018 par le CPSF, ne deviendront cependant définitives que sous réserve :

- du respect par chacun d'eux de l'ensemble des critères de qualification fixés par l'IPC, des grands principes de sélections du CPSF, ainsi que des critères de sélection fixés par la Fédération Française Handisport »

Emmanuelle ASSMANN  
Présidente du Comité Paralympique de sélection